

Levée de l'embargo ESB sur les viandes bovines aux Etats-Unis: Un premier pas vers l'importation de viandes bovines européennes.

Annoncée le 1^{er} novembre dernier par le Ministère en charge de l'agriculture des Etats-Unis (USDA), la règle finale ("final rule") mettant en conformité la réglementation américaine avec les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale(OIE) en matière d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sera publiée au journal officiel Federal Register le 4 décembre 2014.

Cette règle finale entrera en vigueur 90 jours après sa publication.

Cette règle va permettre l'exportation de viandes bovines et produits à base de viandes bovines en provenance de l'Union européenne vers les Etats-Unis. Rappelons que le marché américain est inaccessible au bœuf européen, même désossé, depuis le mois de janvier 1998

Les établissements devront disposer d'un agrément spécifique USDA, délivré par les autorités sanitaires du pays exportateur. Nous invitons par conséquent les entreprises intéressées à en informer leur DD(CS)PP.

Cette règle ne modifiera aucunement les conditions d'importation des animaux et produits des espèces ovines et caprines. L'embargo sur les viandes d'origine européenne de ces espèces reste en place.

L'adoption de cette réglementation devrait permettre au Canada de lever l'embargo sur les viandes bovines européennes.